APRÈS ART. 16 N° CE430

ASSEMBLÉE NATIONALE

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N º CE430

présenté par Mme Louwagie, Mme D'Intorni, Mme Gruet, Mme Blin, Mme Dalloz et M. Habert-Dassault

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.